



PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Un permis pour TOUS !

Plan départemental d'actions
de sécurité routière 2023

Spéciale
« Nuit de
l'Orientation »

BULLETIN DE PARTICIPATION

à la session du vendredi 24 novembre 2023

Espace André Lejeune
à GUÉRET

(inscriptions jusqu'au 17 novembre 2023)

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° tél :

Courriel obligatoire :

La participation à cette journée implique l'acceptation sans réserve du règlement imprimé au verso de ce bulletin.



Tout bulletin illisible ou incomplet ne sera pas pris en compte

Signature du participant
et de son représentant légal (pour les mineurs)

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :
Escadron Départemental de Sécurité Routière-
Caserne Bongéot- 2 route de Corbigny - 23 000 GUÉRET

ou par courriel : edsr23@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour tous renseignements : 05 55 51 58 15

RÈGLEMENT

Article 1 :

Organisateur de l'Opération : La Préfecture de la Creuse – Place Louis Lacrocq –23 000 GUÉRET - tél : 05 55 51 59 00 – www.creuse.gouv.fr organise une opération de sécurité routière mettant en jeu trois formations à la catégorie B du permis de conduire d'une valeur de 1 500 € chacune. Cette opération se déroule le vendredi 24 novembre 2023 de 9h00 à 17h00 salle André Lejeune à Guéret. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 17 novembre 2023.

Article 2 :

Participation : La participation à cette opération est gratuite et ne peut être donnée ou vendue à un tiers. Elle est réservée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans à la date de la session et ne présentant pas d'incompatibilité médicale, restriction ou interdiction judiciaire à la conduite d'un véhicule.

Article 3 :

Modalités de participation : La participation à cette opération se fait uniquement sur inscription. Par cette demande d'inscription, les candidats acceptent de se conformer au présent règlement. Le non-respect du présent règlement fait encourir au participant concerné une sanction de retrait de la récompense éventuellement obtenue.

Le participant s'engage à ne pas être inscrit dans une auto-école à la date de la session .

Le participant ne peut pas se faire représenter. Le participant est présent sur l'ensemble de la journée de l'opération sous peine d'annulation de son inscription. Le repas, offert aux participants par la préfecture, sera pris sur place.

Tout gagnant ne pourra se réinscrire à une autre session d'« un permis pour tous » et ne pourra ni vendre, ni céder son prix à un tiers (participant ou pas).

Article 4 :

Définition des prix mis en jeu : Les prix mis en jeu sont : trois formations à la catégorie B du permis de conduire d'une valeur de 1 500 euros chacune, valable 6 mois à compter de la date de l'opération dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière **du département**, agréé au titre de l'article L. 213-1 du code de la route.

Article 5 :

Vérification de l'identité, de l'âge et de la compatibilité judiciaire à la conduite : les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile et leur compatibilité judiciaire à la conduite. Ces vérifications se feront dans le strict respect du code civil.

Article 6 :

Déroulement de l'opération : « Un permis pour tous » est une action de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière. Des intervenants présentent leurs missions en lien avec la sécurité routière au sein de leur profession. Un questionnaire sera ensuite être complété par tous les participants sur les thèmes développés tout au long de la journée. Les trois candidats ayant obtenu les meilleurs résultats gagneront chacun une formation au permis B d'une valeur de 1 500 €. **Les participants ex æquo seront départagés par tirage au sort.**

Article 7 :

Droit à l'image : Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénom, adresse (nom de la commune où ils résident) et photographies pour communiquer sur cette opération.

Article 8 :

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles : Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations nominatives le concernant en écrivant à l'organisateur précisé à l'article 1.

Toutes les informations recueillies via cette opération sont destinées à la gestion de cette action, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Les données personnelles sont conservées pour une durée d'1 an.